Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service ADMINISTRATION
Tél. : 04.75.22.29.44

À Die, le 30/04/2026

Objet: Invitation
PJ: Rapport de présentation, procès-verbal du 26/02/2026 et du 23/04/2026, annexes

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires,

J'ai le plaisir de vous inviter au prochain Conseil communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 07 mai 2026, à 17h30,
À l'ESAT de Recoubeau Jansac.

Je vous rappelle l'importance de votre présence pour le bon déroulement des séances. En cas d'indisponibilité, je remercie chaque titulaire de veiller à prévenir son suppléant pour le remplacer.

L'ordre du jour sera le suivant :

A. INFORMATIONS

B. DÉCISIONS

1. GESTION DES INSTANCES : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau
2. GESTION DES INSTANCES : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président
3. GESTION DES INSTANCES : Indemnité de fonctions du Président et des Vice-Président.e.s
4. GESTION DES INSTANCES : Délégations aux commissions intercommunales obligatoires
5. GESTION DES INSTANCES : Délégations aux instances extérieures
6. GESTION DES INSTANCE /SOCIAL : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale – CIAS -
7. GESTION DES INSTANCE /SOCIAL : Election des représentants du collège élu au sein du conseil d'administration du CIAS
8. GESTION DES INSTANCES /TOURISME : Modification statutaire de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme
9. GESTION DES INSTANCES /TOURISME : Elections des représentants du collège élu au sein du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
10. GESTION DES INSTANCES : Désignation d'un référent déontologue des élus

C. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

D. QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Alain Matheron

Invités : Mme. La Sous-Préfète de Die, Mme/M. les Conseillers Départementaux, Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux de la DGFiP.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT